



## **la Plagne Tarentaise**

### **DECISION N°2023-13 : BAIL PRECAIRE POUR LE BATIMENT A USAGE DE RESTAURANT BAR/EPICERIE AUBERGE SIS A VALEZAN 73210 LA PLAGNE TARENTEISE CONCLU ENTRE LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTEISE ET LA SARL GUILLET DESMOULIN**

Le Maire de la Commune de la Plagne Tarentaise,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la Commune de la Plagne Tarentaise n°2020-079 du 2 juin 2020 accordant à Monsieur le Maire délégation de pouvoir conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le pouvoir de :

5. « De décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans »

**Vu** l'échéance parvenue du dernier contrat de délégation de service public le 31 mars 2023,

**Considérant** que la Commune nouvelle de la Plagne Tarentaise ne souhaite plus imposer de contraintes de service public sur ce bâtiment, celle-ci a décidé par délibération du 4 avril 2023 de lancer un appel à candidature pour la conclusion d'un bail de droit privé

#### **Article 1 :**

Monsieur le Maire,

#### **DECIDE**

De conclure un bail de courte durée permettant l'exploitation de l'auberge de Valezan d'une surface totale de 717,1 m2 environ au profit de la SARL GUILLET DESMOULIN

#### **Article 2 :**

de fixer la durée du bail à 18 mois au profit de la SARL GUILLET DESMOULIN à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023

#### **Article 3 :**

De fixer le loyer annuel minimum à 25 000 € ht (vingt-cinq mille euros hors taxe)

De fixer le loyer variable à 3% du chiffre d'affaires hors taxe sur la part du CA supérieure à 250 000 € (deux cent cinquante mille euros)

De réviser le loyer annuel minimum selon l'indice trimestriel des loyers commerciaux à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024

De prévoir un dépôt de garantie d'un montant de 4 200 € (quatre mille deux cent euros) à la signature du bail précaire

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à la préfecture et à la trésorerie

Fait à La Plagne Tarentaise, le pouvoir adjudicateur, le 19 mai 2023

Le Maire,  
Jean-Luc BOCH

